



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE MIXTE

MULTISPORTS DE NATURE 4^{ème} et 3^{ème}

1- Calendrier de recrutement

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Retour des fiches de candidature | 29/03/2024 délai de rigueur |
| Test de sélections des candidats | 10/04/2024 de 9h30 à 17h00 |
| Envoi des notifications d'admission | 17/05/2024 |
| Inscription des admis au collège | A partir du 17/06/2024 |

2- Les études

Une organisation stricte et rigoureuse est nécessaire pour allier réussite scolaire et progression sportive. Des bilans scolaires seront régulièrement faits.

L'aménagement de l'emploi du temps ne laisse pas suffisamment de créneaux horaires pour suivre l'option latin.

3- La pratique sportive

Le professeur d'EPS, responsable pédagogique de la section assure la coordination des activités scolaires et sportives.

Les entraînements auront lieu le vendredi de 14h à 17h30 au centre de plein air du Chambon. Le déplacement à l'aller s'effectue en bus du collège vers le centre, le retour est à la charge des parents qui récupèrent leurs enfants directement au centre. Par ailleurs, l'élève suivra les heures d'EPS comme tout collégien.

4- La vie scolaire

S'inscrire dans une section sportive, c'est :

- Avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du collège
- Témoigner d'une réelle volonté de s'affirmer à la fois dans les études et le sport
- S'engager à être ponctuel, assidu, et attentif en classe, à effectuer régulièrement le travail demandé par les professeurs
- Représenter la section, les sports pratiqués, et au-delà le collège

5- Les débouchés après la section

Une filière charentaise est en cours de construction avec la création d'un BP JEPS au Chambon, et la création d'une section sportive en lycée.

En effet, la section s'inscrit dans l'évolution des pratiques sociales, l'évolution des mentalités vers une plus grande prise en compte de l'environnement, la volonté d'un contact avec un milieu plus naturel ont permis le développement des pratiques sportives de pleine nature. Cette section permet également aux élèves d'être sensibilisés aux débouchés professionnels liés à ces pratiques, tant dans le domaine du loisir que dans le domaine sportif. Les activités physiques de pleine nature sont strictement règlementées et l'augmentation conséquente de ces pratiques a ouvert des perspectives professionnelles.

6- Le recrutement

La sélection sportive

Elle aura lieu le **mercredi 10 avril 2024** au centre de plein air du Chambon.

Les épreuves seront les suivantes :

- Le matin : trail de 1,5km, parcours VTT de 5km et parcours de kayak de 2km sur eau plate
- Le midi : pique-nique tiré du sac
- L'après-midi : escalade sur mur et en bloc, tir à l'arc, et course d'orientation

Le jury est composé du professeur d'EPS coordonnateur et des éducateurs du centre sportif.

La sélection scolaire

Les bulletins scolaires de l'élève seront examinés ainsi que son attitude dans et en dehors de la classe.

7- L'intégration au collège

La commission de recrutement est composée du chef d'établissement, du CPE, d'un membre de l'équipe pédagogique, du professeur coordonnateur de la section, d'un responsable de la section extérieur à l'établissement et d'un représentant des parents d'élèves élu au conseil d'administration.

En mai, elle valide l'intégration de l'élève en section sportive pour la rentrée suivante. La décision définitive est validée par M le Directeur académique.

8- Procédure d'orientation et d'affectation

Si vous appartenez au secteur de recrutement du collège de Montbron, vous suivez la procédure normale.

Si vous n'appartenez pas au secteur du collège, vous devez impérativement faire une demande de dérogation auprès du DASEN de votre département en demandant l'affectation au collège de Montbron avec comme motif de dérogation l'admission en section sportive scolaire. Pour cela, il faut vous rapprocher du secrétariat de l'établissement de votre enfant.

FICHE de CANDIDATURE à la section sportive MULTISPORT DE NATURE Rentrée 2024

PHOTO
RÉCENTE
DU CANDIDAT

NOM du candidat :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement fréquenté :

4^e 3^e (Cochez la case qui concernera le candidat en septembre 2024)

Ce feuillet (pages 3 et 4), complété et signé, est à retourner à l'adresse suivante :

Collège François Mitterrand – BP 10017 – 43 bis route de Limoges – 16220 MONTBRON

pour le **Vendredi 29 mars 2024**, délai de rigueur, accompagné de :

Une photographie récente (à coller sur cette fiche en haut à droite)

Les copies des bulletins trimestriels (1^{er} et 2^e trimestres ou 1^{er} semestre de l'année en cours et les 3 trimestres ou 2 semestres de l'année antérieure)

S'il devait y avoir plus de 24 candidats aux tests physiques, alors nous ferions une présélection basée sur le bulletin scolaire, la lettre de motivation et les avis du professeur d'EPS et du professeur principal. Vous en serez alors informé par téléphone.

RESPONSABLE LÉGAL DU CANDIDAT :

| | |
|-----------|--|
| NOM | |
| PRÉNOM | |
| ADRESSE | |
| TÉLÉPHONE | |
| MAIL | |

« Je demande l'inscription de mon enfant au recrutement de la section sportive Multisport de Nature au collège de MONTBRON »

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :

AVIS DU PROFESSEUR D'EPS

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL

LETTRE DE MOTIVATION DU CANDIDAT

Les élèves candidats doivent savoir que tous ne pourront pas être retenus (6 élèves en 4^{ème} et 6 élèves en 3^{ème}), et que cela n'engendre en rien un jugement de valeur sur ce qu'ils sont en tant qu'élève ou individu. De plus, les élèves non retenus pourront participer aux compétitions du mercredi et s'épanouir en pratiquant dans le cadre de l'AS.

AVIS DU JURY